



Association Française pour le Nommage Internet en Coopération  
chargée de la gestion des noms de domaine en *.fr*, *.re* et *.tf*

# Rapport d'activité 2004

**Avril 2005**



**l'internet en confiance**

## Sommaire

<b>Introduction</b>	p. 3
<b>I Les faits marquants</b>	p. 3
<b>II Adhésions et résultats chiffrés</b>	p. 5
<b>III Le bilan financier</b>	p. 6
<b>IV L'activité de nommage</b>	p. 7
<b>V Evolution du contexte juridique et activités contractuelles</b>	p. 10
<b>VI Développements techniques</b>	p. 12
<b>VII Actions de communication et développement du .fr</b>	p. 16
<b>VIII Relations internationales</b>	p. 19
<b>IX La vie de l'association</b>	p. 20
<b>Conclusion</b>	p. 22
<b>Annexe : Glossaire</b>	p. 23

# AFNIC

## Association Française pour le Nommage Internet en Coopération

### Rapport d'activité 2004

L'Afnic a connu une année 2004 particulièrement fertile en événements de toute sorte.

Outre l'événement majeur, l'ouverture du droit au nom du *.fr* aux personnes morales, l'association s'est trouvée confrontée à des situations diverses en nature et en intensité, telle que la protection des noms des collectivités territoriales.

Aux tâches opérationnelles de l'association en matière de nommage, se sont greffés nombre d'initiatives et de développements technologiques répondant aux enjeux du déploiement de l'Internet, tant au plan national qu'international.

Globalement, l'Afnic est parvenue à maîtriser les épreuves rencontrées et à sortir renforcée de cette période chargée et difficile.

L'association a contribué aux questionnements sur le développement de l'Internet, tant au plan juridique, économique ou sociétal que technologique. Ainsi, l'Afnic a consolidé son image de centre d'expertise : animation de la commission « filtrage » du groupe de contact contre le « spam », contribution à la mise en place du NIC afghan et nouvelles actions lancées en direction des Pays du Sud dans le cadre du Collège International.

Les activités de recherche-développement menées par l'Afnic ont facilité les réflexions autour de l'évolution du *.fr* et du système de production, notamment en confortant l'identification des titulaires grâce au dispositif original de « qualification ».

#### I. Les faits marquants

L'année 2004 a été principalement marquée par :

*I-1* L'ouverture du *.fr* et du *.re* qui s'est déroulée comme prévu :

- les demandes d'enregistrements de noms de domaine soumis au « droit au nom » ont été acceptées jusqu'au 6 mai 2004 inclus. Le 11 mai, l'Afnic a procédé à la réouverture de son système d'information. Les pics de fréquentation ont eu lieu à l'ouverture du service entre 9h00 et 9h10. Durant ce laps de temps, la plate-forme a pu réceptionner chaque jour jusqu'à 45 000 demandes (cf. IV-1 et IV-2) ;
- en termes de méthodologie, le processus d'enregistrement n'a connu aucun problème technique. Il a été découpé en une suite de procédures asynchrones pour pouvoir absorber au mieux les demandes liées à l'ouverture en étalant sur plusieurs heures les traitements relatifs à chaque demande (cf. VI-2).

*I-2* Sur le plan juridique :

- PARL, procédures alternatives de résolution des litiges : CMAP, OMPI (cf. IV-4) ;
- peu de litiges, tous réglés au bénéfice de la charte de l'Afnic ;
- un seul abus manifeste sanctionné par le conseil d'administration.

*I-3* Si l'ouverture aux personnes morales n'a connu aucun problème technique, des questions d'ordre politique ont surgi quant à l'enregistrement des noms des collectivités territoriales directement sous *.fr* (cf. IV-3).

Une proposition de loi sur l'enregistrement des collectivités, adoptée au Sénat en juin 2004, est en cours d'étude à l'Assemblée nationale.

Devant ces réactions et la difficulté d'assurer une identification fiable des personnes physiques, le conseil d'administration de l'Afnic du 19 novembre 2004 a sursis à statuer sur l'ouverture aux personnes physiques.

*I-4* Les projets de R&D labellisés PROGSI et RNRT, notifiés en 2003, ont été menés à leur terme avec succès en 2004 : Nic générique en janvier, Numerobis en septembre, et IDsA en octobre (cf. VI-5).

En ce qui concerne IPv6, l'Afnic a participé aux initiatives techniques et opérationnelles liées à son introduction dans le DNS, au niveau national et international. En juillet 2004, IANA annonce officiellement l'introduction d'IPv6 dans l'arbre de nommage et ICANN remercie publiquement l'Afnic pour sa contribution à l'avancement de ce dossier.

*I-5* La qualification : l'Afnic a mené en 2003 une réflexion de fond sur l'intérêt que pourrait présenter l'utilisation de sa base « Whois » pour valoriser le *.fr* et le *.re* en tant que signes de confiance sur l'Internet. L'identification des titulaires de *.fr* et de *.re* à partir de bases de données publiques offre à l'Afnic la possibilité d'établir un « lien » entre l'Internet et ces bases publiques d'identification. Ce système consiste à permettre à un internaute d'accéder en quelques clics aux informations de la base publique concernant le titulaire d'un nom de domaine en *.fr* et en *.re*. La fiabilité des informations recueillies est garantie par les gestionnaires de bases publiques, qui ont une valeur légale.

Le « plug-in » téléchargeable gratuitement par les utilisateurs voulant bénéficier de ce service a été mis en test auprès des membres de l'Afnic à la fin de l'année 2004. Des contacts ont été initiés par les gestionnaires de nos trois bases publiques de référence, INPI, Greffes et INSEE, en vue de signer des accords-cadres.

*I-6* L'Afnic a obtenu la redélégation du *.tf* (Terres Australes et Antarctiques Françaises) en octobre 2004 (cf. VIII-1).

*I-7* La visibilité du Collège International s'est de nouveau affirmée par des propositions ou demandes d'interventions dans les Pays du Sud. L'Afnic a été sollicitée pour la mise en place du NIC afghan et a lancé le projet CODEV-NIC avec le financement du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ainsi que du ministère des affaires étrangères (cf. VIII-2).

*I-8* Point important pour l'association, l'année 2004 fut l'année du renouvellement du conseil d'administration (cf. IX-1).

## II Adhésions et résultats chiffrés

### II-1 Les adhésions

Au 31 décembre 2004, l'Afnic comptait 1.142 membres dont :

- 1.031 membres prestataires (contre 1.001 au 31 décembre 2003) : on a ainsi constaté 153 nouvelles adhésions en 2004 ainsi que 66 transferts d'activité d'un prestataire à un autre, soit vers un prestataire déjà adhérent à l'Afnic, soit vers un nouvel adhérent. Ces transferts de noms de domaine sont la conséquence de résiliations d'adhésion, de fusions, ou de procédures collectives.

Parmi les prestataires, le nombre des prestataires « option 1 », membres du comité de concertation, semble s'être stabilisé en 2004, après une baisse de 20 % en 2003. Il s'élève désormais à 92 contre 95 fin 2003.

Le nombre de prestataires « option 2 », non membres d'un comité de concertation, révèle une augmentation de 3,6 %, à 939 adhérents contre 906 fin 2003.

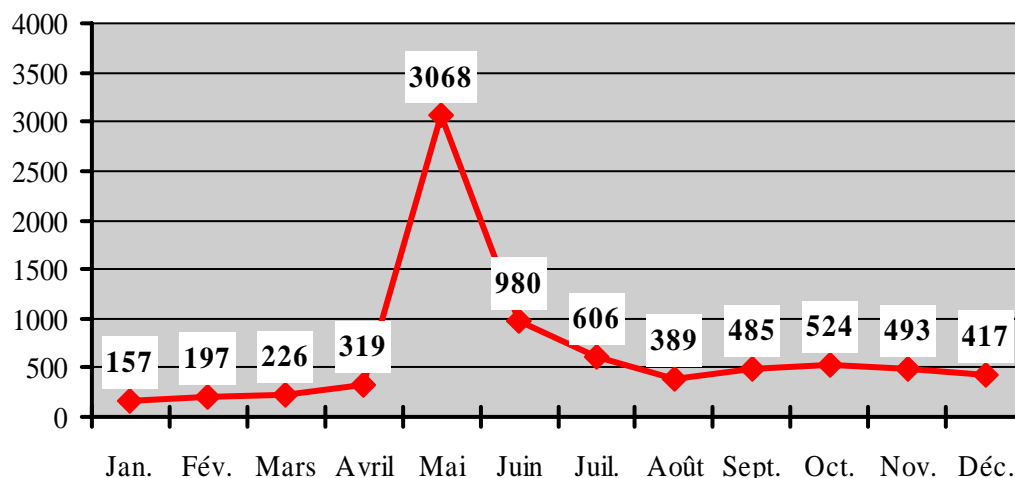
- 84 membres utilisateurs (contre 65 fin 2003), dont :
  - o 16 membres personnes morales, membres du comité de concertation « utilisateurs » (14 fin 2003).
  - o 40 adhérents personnes morales, non membres d'un comité de concertation (33 adhérents fin 2003). L'augmentation de 21 % par rapport à 2003 est due à l'entrée des CFE/CCI habilités à proposer aux entreprises le préenregistrement de leur nom de domaine en *.fr*.
  - o 28 adhérents personnes physiques, non membres d'un comité de concertation (nombre variable selon les années, 18 fin 2003).
- 27 membres du Collège International (membres correspondants) provenant de 15 pays et représentant 12 NIC, essentiellement africains. Leur nombre est resté stable par rapport à 2003.

### II-2 Les opérations sur les domaines

Les données chiffrées de l'année 2004 se caractérisent par :

- 321.389 noms de domaine installés au 31 décembre 2004, soit une augmentation de 82,6 % (contre 8 % pour 2003) due à l'ouverture du droit au nom pour les personnes morales. 92,7 % des noms de domaine sont installés directement sous *.fr* ou *.re* ;
- 161.493 créations en 2004, soit 5,6 fois plus qu'en 2003 (28.840) ;
  - o on constate une augmentation des enregistrements de la part des prestataires « option 2 » : 36 % de l'ensemble des créations contre 23 % en 2002 et 2003 ;
  - o 8,5 % de l'ensemble des noms de domaine installés au 31 décembre 2003 ont fait l'objet d'un changement de prestataire (7,6 % en 2003) ;
  - o 9,2 % de l'ensemble des noms de domaine installés au 31 décembre 2003 ont fait l'objet d'une suppression (10 % en 2003) ;
  - o le coût d'acte d'administration sur un nom de domaine pour tous les prestataires, « option 1 » et « option 2 », s'élève à 14 € (identique à celui de 2003).

Le graphique ci-après montre le nombre d'installations en moyenne par jour ouvré en 2004 (rappel : 115 installations/jour en 2003) :



### III. Le bilan financier

La caractéristique principale de l'exercice comptable 2004 est la forte augmentation du chiffre d'affaires, liée à l'ouverture du .fr, faisant passer le montant total des ressources de l'exercice 2004 à 5,452 M€ (contre 3,885 M€ en 2003) et celui des charges à 4,721 M€ (contre 3,790 M€ en 2003).

#### III-1 Les produits

En 2004, la structure des ressources de l'Afnic se partage entre :

- les cotisations des adhérents, 10,31% des ressources totales (15 % en 2003) ;
- les prestations, 85,74% des ressources, dont environ une moitié au titre des opérations sur les noms de domaine, et l'autre moitié au titre de la maintenance des noms de domaine installés<sup>1</sup> ;
- les produits des subventions de l'Etat ou des collectivités territoriales affectés au résultat 2004 au titre d'actions diverses de développement pour ce même exercice (soit 1,17% des ressources totales) ;
- les autres recettes diverses (1,58% du total) ;
- les produits financiers (1,20% du total).

#### III-2 Les charges

Les charges de personnel affichent une légère progression en valeur absolue, due pour l'essentiel à l'embauche de personnel temporaire affecté au surcroît d'activité de l'ouverture du .fr (2,71 M€ en 2004 contre 2,45 M€ en 2003 soit une évolution de 10,6%).

Cependant, par rapport au montant total des charges de fonctionnement de l'exercice, elles ne représentent plus que 56% contre 65% en 2003. Cette diminution traduit une amélioration de la productivité du personnel.

<sup>1</sup> A comparer aux chiffres de 2003 : 67 % des ressources, dont un quart au titre des opérations sur les noms de domaine, et trois quarts au titre de la maintenance des noms de domaine installés.

L'évolution des charges externes de fonctionnement (1,3 M€ contre 0,89 M€ en 2003) correspond aux efforts de promotion et de communication liées à l'ouverture du *.fr* .

### *III-3 Le résultat comptable*

Le résultat de l'exercice 2004 après impôts se monte à 731 k€ Après le retour à l'équilibre des finances de l'Afnic observé en 2003, l'excédent enregistré est la conséquence directe de l'ouverture du *.fr* aux personnes morales en mai 2004.

## **IV. L'activité de nommage**

### *IV-1 La préparation de l'ouverture*

La décision d'ouverture du droit au nom dans l'espace de nommage français à partir du 11 mai a fortement impacté les activités de nommage au cours de l'année 2004. Celles-ci ont revêtu deux aspects principaux :

- la préparation de la mise en place de l'ouverture, comportant plusieurs sous tâches parallèles :
  - o élaboration de dispositifs techniques adaptés (analyse des nouveaux besoins en matière de traitement des demandes, test et validation des formulaires, des « tickets » de gestion des dossiers, refonte des procédures d'archivage ...) ;
  - o rédaction et publication des deux nouvelles chartes (*.fr* et *.re*) ;
  - o mise en place des PARL (voir ci-après § IV-4.1) ;
  - o communication, information du grand public, formation interne (personnel) et externe (prestataires).
- la gestion des demandes de noms de domaine après l'ouverture.

Les procédures de nommage ont suivi l'évolution suivante :

- de janvier à mai 2004 : application de la charte de 2003, à savoir :
  - o principe de territorialité ;
  - o droit au nom ;
    - acceptation des marques enregistrées sous *.fr*, *.tm.fr*, et *.re* (à partir d'un simple dépôt pour une marque française) ;
    - nom de domaine possible composé d'un seul terme, en cas de noms composés ;
    - dispense d'envoi de la lettre d'engagement pour l'ensemble des prestataires ;
  - o vérification *a priori* de l'identité du titulaire à partir d'informations accessibles via des bases de données publiques ;

- à partir du 11 mai 2004 :
  - o maintien de la territorialité (art 4) de la charte de nommage ;
  - o libre choix du nom de domaine en respectant les droits antérieurs (art 19) ;
  - o identification *a posteriori* des titulaires à partir des bases de données publiques (Arisis, Euridile, Icimarkes, Infogreffe) (art 10).

#### *IV-2 Bilan chiffré de l'ouverture*

Du 11 au 14 mai : 231.302 demandes ont été réceptionnées par l'Afnic, concernant 49.716 noms de domaine distincts, émanant de 514 prestataires.

Du 11 mai au 30 septembre : environ 100.000 identifications ont été réalisées.

Du 11 mai au 1<sup>er</sup> novembre 2004 : 116.420 noms de domaine ont été attribués.

#### *IV-3 Le nommage des collectivités territoriales*

Malgré de très gros efforts de communication (conférences, interventions diverses, informations sur tout support) durant les six mois précédents l'ouverture, l'insuffisante mobilisation des acteurs concernés a entraîné quelques difficultés.

Ainsi, les collectivités territoriales, face à l'appropriation de leur nom par divers acteurs privés ont obtenu du Sénat, quelques semaines après l'ouverture, le vote d'une proposition de loi (22 juin 2004), visant à protéger le nom de la collectivité et celui du titulaire d'un mandat électoral, selon un principe de gratuité.

Tout en confirmant son soutien à « l'ouverture du .fr » et en reconnaissant les efforts d'informations menés par l'Afnic, le ministre délégué à l'industrie lui a demandé par courrier du 14 juin d'étudier et de mettre en œuvre des mesures pour rétablir l'exclusivité dont disposaient les collectivités territoriales pour l'enregistrement de leur nom.

Le conseil d'administration de l'Afnic a dû prendre une résolution (2 juillet 2004), modifiant les articles 3 et 10 de la charte afin de rétablir les conventions de nommage pour les collectivités, (*mairie-xx.fr, ville-xx.fr, cg-xx.fr, cr-xx.fr*) avec effet rétroactif au 11 mai 2004.

Trente-six noms de domaine avaient été enregistrés par des entités privées entre le 11 mai et le 7 juillet 2004, ils ont été repris pour être transmis aux collectivités territoriales intéressées ou supprimés. Ces reprises ont donné lieu à autant de remboursements.

Par la suite, le conseil d'administration, au cours de sa séance du 19 novembre 2004, s'est prononcé en faveur du rétablissement d'une protection des noms des collectivités directement sous .fr, les noms de collectivités réservés étant ceux publiés par l'INSEE.

Les modifications de la charte de nommage entraînées par ces nouvelles dispositions (art. 10 et 19) sont entrées en vigueur le 3 janvier 2005.

#### *IV-4 Traitement des litiges*

##### *IV-4.1 Procédures alternatives de résolution des litiges (PARL)*

La plupart des litiges mineurs en 2004 ont été réglés par téléphone ou par courrier électronique. Aucun n'a donné lieu à ouverture de contentieux.

Parallèlement, un nouveau mécanisme de « Procédures Alternatives de Résolution de Litige » (PARL) a été mis en place.



Un cahier des charges avait été rédigé et soumis dès janvier 2004 à l'attention de cinq organismes. Un accord de partenariat a été signé en avril 2004 avec l'OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle) et le CMAP (Centre de médiation et d'arbitrage de Paris), selon les conditions précises ci-après :

- se prononcer au regard de la violation des droits des tiers telle que prévue dans la charte (droits patronymiques, droits des entreprises, droit des marques, etc.) ;
- observer une procédure simple, rapide, d'un coût limité, avec possibilité de faire appel des décisions rendues devant les tribunaux ;
- accéder au système de production de l'Afnic afin de :
  - geler (ou dégeler) un nom de domaine en litige,
  - obtenir des informations concernant le titulaire, le contact administratif, ainsi que la liste des noms de domaine du titulaire concerné.

Les premiers résultats de ce nouveau mode de règlement des litiges sont les suivants :

- OMPI : 7 procédures lancées dont 4 ont abouti à des transferts de noms de domaine sans recours du défendeur devant les tribunaux, 1 abandon. Toutes les décisions ont été motivées au regard du droit des marques (violation des droits antérieurs, règles de concurrence et de comportement déloyal en matière commerciale) et justifiées par le non respect des articles 4 et 19 de la charte de nommage ;
- CMAP : 3 recommandations lancées ont abouti à 1 accord de co-existence et à 2 transferts de noms de domaine sans recours des défendeurs. Aucune information concernant les motifs des recommandations ne sont connues en raison du caractère confidentiel de la médiation.

#### IV-4.2 Les décisions de justice

- Violation des droits patronymiques : 2 décisions rendues en référé, ayant abouti aux transferts des noms de domaine revendiqués :
  - Référé du 28/06/04 : Hellequin /Michel Edouard Leclerc
  - Référé du 12/07/04 : Hellequin/François Bayrou
- Violation du droit des marques : 3 décisions rendues en référé ayant abouti aux transferts des noms de domaine ainsi qu'à la condamnation au paiement de sanctions pécuniaires :
  - Référé du 8/11/04 : Laurent N./ France TV
  - Référé du 8/11/04 : Laurent N./ Radio France
  - Référé du 8/11/04 : Laurent N./ Trader Classified Media

- Violation des droits antérieurs et détournements de la charte

- o Référé du 14/12/04 : Eurodns-Laurent N./Afnic

Rappel : le conseil d'administration de l'Afnic avait délibéré, le 21 octobre 2004, sur le cas de M. Laurent N., agissant en son nom propre en qualité de commerçant avec pour enseigne Eurodns France.

M. Laurent N. avait enregistré en tant que titulaire plus de 4500 noms de domaine du 11 mai au 21 octobre 2004. Alertée à plusieurs reprises par des détenteurs de marques sur les agissements de M. Laurent N., l'Afnic avait avisé ce dernier dès juillet 2004, sur le caractère répréhensible de ses pratiques.

En application de l'article 36 de la charte de nommage, le conseil d'administration avait donc décidé, le 21 octobre 2004, le blocage pour une durée de trois mois, des noms déposés par M. Laurent N.

Le titulaire ainsi que son prestataire (Eurodns) ont assigné l'Afnic en référé afin de faire cesser ce préjudice.

L'Afnic a été confortée dans sa position par deux décisions de justice favorables, à savoir l'ordonnance de référé du Tribunal de Grande Instance de Versailles en date du 14 décembre 2004, faisant suite à l'audience de référé du 9 novembre 2004.

La décision finale a condamné les agissements de M. Laurent N, a sanctionné financièrement les plaignants et a reconnu la légitimité de l'Afnic dans la défense de la charte ainsi que dans les moyens mis en œuvre.

## **V. Evolution du contexte juridique et activités contractuelles**

### *V-1 Evolution du cadre légal de l'activité de l'Afnic*

Au cours de l'année 2004 d'importantes évolutions législatives ont eu lieu :

- La Loi pour la Confiance dans l'Economie Numérique (LCEN) du 21 juin 2004 établit les relations entre les sites cyber-marchands (ou de commerce électronique) et les internautes, donne un cadre juridique à la communication publique en ligne et encadre la responsabilité des acteurs techniques (hébergeurs, fournisseurs d'accès et opérateurs de télécommunications). Le paragraphe concernant « le nommage » a été retiré de cette loi pour être introduit dans la loi sur les communications électroniques.
- La Loi relative aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle (LCESCA) du 9 juillet 2004 refond globalement et profondément l'ensemble du cadre juridique des télécommunications, de l'internet et de l'audiovisuel. Cette loi transpose un ensemble de directives européennes communément appelées « paquet télécoms ». Son article 24 crée un nouvel article L45 dans le code des postes et communications électronique portant sur la gestion des noms de domaine de l'internet. Cet article L45 prévoit que :
  - o le ministre chargé des télécommunications désigne, après consultation publique, les organismes chargés de gérer les domaines internet correspondant au territoire national (ccTLD) ;

- ces organismes attribuent les noms de domaine dans l'intérêt général, selon des règles non discriminatoires rendues publiques, en veillant à ce que les demandeurs respectent les droits de la propriété intellectuelle ;
- en cas de cessation d'activité d'un organisme désigné pour gérer un domaine de premier niveau, l'Etat disposerait du droit d'usage de la base de données des noms de domaine.

Un décret en conseil d'Etat pourra préciser les conditions d'applications de cet article. Ce décret est en cours de préparation à la date du présent rapport.

### *V-2 Respect du droit des marques*

- Surveillance de la marque « l'internet en confiance » : le 24 décembre 2004, il a été décidé de formuler une opposition au dépôt de la marque « en toute confiance » dans la classe 38 par la société des Autoroutes Paris Rhin Rhône. Parallèlement, l'Afnic a engagé des négociations directement avec la société afin de conclure un protocole de coexistence.
- Surveillance de la marque « GéNIC » : l'opposition formulée à l'encontre de la demande d'enregistrement de la marque communautaire « hypergenic » débutée en 2003 est toujours en cours. Un accord de coexistence a été négocié. La société danoise Hypergenic a pris contact avec l'office communautaire afin de limiter le libellé de sa marque conformément aux accords conclus.
- Le capital *marques* de l'Afnic mis sous surveillance a été renouvelé en juillet 2004 et comporte :
  - Afnic ; NIC ; GéNIC ; l'internet en confiance

### *V-3 Activités contractuelles*

Plusieurs projets de contrats ont été élaborés courant 2004 :

#### V-3.1 Pour l'accès aux bases de données publiques :

La formalisation de l'accès de l'Afnic aux bases de données publiques, pour les besoins de l'identification du titulaire dans un premier temps et pour la qualification dans un second temps, est devenue nécessaire.

- Des contacts ont donc été pris en octobre 2004 avec l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) en vue de conclure un projet de contrat de partenariat « global » portant sur des échanges de compétences mutuelles dans les secteurs d'activité respectifs des deux partenaires et comportant notamment l'accès aux bases Euridile (bases de référence des entreprises) et Icimarkes (bases de référence des marques françaises, européennes et internationales).
- L'Afnic a mené en parallèle une démarche identique avec les Greffes, détenteur de la base de données « Infogreffe ».
- Enfin, l'identification des titulaires exerçant des professions indépendantes, ou des titulaires publics, ainsi que des associations, est assurée par un accès à la base de l'INSEE « ARISIS ». Un avenant au contrat signé en août 2003 a été étudié afin de mettre en place les liens hypertextes de la qualification.

### V-3.2 Contrats de sous-traitance

- Afin d'assurer le développement technique de l'outil de qualification, il a été fait appel à la sous-traitance. Le déploiement de cet outil étant prévu sur des plates-formes, logiciel, et navigateur différents, deux contrats de cession de droits de propriété des logiciels développés au profit de l'Afnic ont été signés avec les sociétés Transmedia (Suisse) et GCX (France).

## VI. Développements techniques

### VI-1 Présentation

L'ingénierie des technologies de l'information est le socle des activités de l'Afnic. Sur le plan externe, elle accompagne l'Afnic dans ses différentes missions de gestion des TLD délégués, d'interface avec les bureaux d'enregistrement, d'information auprès des titulaires de noms de domaine, d'expertise et de transfert de compétences au niveau national, européen et international. Sur le plan interne, l'ingénierie des TIC définie, met en œuvre et administre l'ensemble des moyens techniques de l'entreprise.

Dans tous ces domaines, l'ingénierie de l'Afnic imagine, développe, met en œuvre les moyens humains, logiciels et matériels les plus adaptés à travers différents projets.

Les missions de l'ingénierie :

- assurer le maintien, la gestion et l'évolution de la plate-forme technique pour répondre de façon fiable et pérenne à la mission première de l'Afnic qui est la gestion des ccTLD délégués : *.fr*, *.re* et *.tf*,
- contribuer aux missions d'expertise, de transfert de compétences ou d'accompagnement d'actions de codéveloppement, dans lesquels s'inscrit la mise à disposition de ressources humaines, techniques,
- participer à la promotion du savoir-faire de l'Afnic et à la vie de la communauté internationale des registres à travers la présence souvent active de ses ingénieurs aux meetings de l'IETF, RIPE ou du CENTR ainsi que toutes les fois où le témoignage de l'expertise et de l'expérience de l'Afnic sont sollicités.

L'ingénierie s'articule selon trois grands axes : le développement, l'exploitation et la veille technologique sur le plan national et international.

### VI-2 Bilan global 2004

Marquée par l'application de la décision d'abandonner le droit au nom pour toute personne morale et la mise en œuvre de cette modification fondamentale de la charte du *.fr* et du *.re*, l'année 2004 a mobilisé l'ensemble des moyens techniques bien avant l'ouverture pour modifier, adapter, organiser les procédures de traitement et les circuits de gestion technique des domaines *.fr* et *.re*.

L'activité de l'ingénierie s'est donc trouvée rythmée par ce calendrier particulier.

- Chronologie de 2004 :

- préparation du système d'information à l'ouverture (janvier => mai 2004),
- mise en œuvre de la nouvelle charte (11 mai 2004),

- montée en puissance, gestion des nouveaux flux liés à l' « ouverture » (mai 2004 => août 2004),
- septembre 2004 => analyse, constats, évaluation, enseignements tirés et définition des nouvelles orientations.

Le constat technique global est celui de la réussite finale de l'opération. La date d'ouverture a été respectée, les services d'enregistrement et de mise en ordre opérationnelle des domaines ont été menés à bien et donnent entière satisfaction. Il n'y a pas eu de blocage ou de crises pendant la phase de montée en charge après l'ouverture.

De nombreux enseignements ont pu être tirés aussi bien de la phase de préparation de l'ouverture que de la gestion courante après ouverture. Ils ont entraîné une analyse approfondie des moyens humains et techniques qui ont abouti à une réorganisation en profondeur de l'ingénierie de l'Afnic.

Enfin, le travail technique effectué en 2004 prépare déjà l'Afnic à la prochaine évolution majeure de la charte de nommage qu'est l'ouverture dite « aux personnes physiques ».

### *VI-3 Actions techniques*

#### - Préparation à l'ouverture

Les procédures de traitement des demandes et la conservation des données n'ont pas été fondamentalement remises en cause. Les travaux ont porté sur la capacité du système à traiter la surcharge engendrée par les demandes d'enregistrement reçues pendant la période dédiée et à maîtriser le stockage des données générées.

- Infrastructure matérielle de traitement et de communication

Renforcement de tous les moyens liés au réseau et aux machines de traitement des messages. Compte-tenu des procédures à appliquer sur l'ensemble du cycle d'une demande d'enregistrement, il n'était pas raisonnable de penser à effectuer un traitement entièrement automatisé et en temps réel de toutes les demandes.

L'objectif a donc été de supporter automatiquement les flux entrants de façon à ne pas perdre une seule demande et à respecter le principe « premier arrivé, premier servi ». En raison du caractère exceptionnel de cette situation, des moyens techniques exceptionnels ont été mis en œuvre de façon temporaire.

L'accès réseau aux serveurs de l'Afnic s'effectuait par un réseau à 1 gigabit auquel ont été raccordées des machines hautes performances pour absorber le flot et assurer le traitement rapide des échanges de courriel liés à l'enregistrement.

L'analyse des besoins pour la gestion des données n'a pas entraîné de profondes modifications. Le travail s'est concentré sur l'augmentation de capacité des disques et la mise en place d'un système de réplication logique de la base.

- Infrastructure logicielle

Dans la perspective de l'ouverture, plusieurs améliorations du système d'information engagées en 2003 se sont prolongées en 2004.

La base Whois est le cœur du référentiel de données pour la gestion des domaines gérés par l'Afnic. Une reconstruction logique s'imposait pour rassembler des informations disponibles auparavant dans plusieurs bases de l'Afnic. Son interface avec le système d'information a également été enrichie pour améliorer l'exploitation en ligne des informations sur les noms de domaines.

## - Développements

Pour intégrer l'ensemble des opérations, le système d'information a été restructuré autour d'une base contenant l'ensemble des informations de gestion du *.fr* et *.re*. Cela a permis de recentrer le référentiel Whois et d'adapter la chaîne des traitements pour l'enregistrement.

Le point technique clé de l'enregistrement d'un nom de domaine selon la nouvelle charte est l'identification du postulant. À l'occasion de l'ouverture, l'Afnic devait faire face à un afflux important de requêtes ne pouvant être finalement satisfaites qu'en fonction du respect des critères d'identification. Cette phase est critique puisqu'elle peut aboutir à un refus d'ouverture de noms de domaine. C'est pourquoi un robot intégrant des contrôles liés à une application stricte de la charte de nommage assiste l'opérateur humain.

Les développements de logiciels spécifiques pour l'ouverture ont permis de gérer les messages entrants qui sont gérés avec des accusés de réception et un ordonnancement respectant l'ordre d'arrivée. Pendant toute la phase de préparation, une plate-forme de simulation et de tests a permis d'évaluer les conditions techniques de l'ouverture.

L'Afnic a souhaité améliorer la qualité de la communication au public pour cette période critique. Les pages web ont été allégées pour en faciliter la consultation quel que soit le dispositif d'accès et de visualisation des usagers. Un site d'information et de statistiques sur l'ouverture a été mis en ligne.

Enfin, pour améliorer les relations techniques entre les bureaux d'enregistrement et l'Afnic, la technologie des web-services est progressivement enrichie.

## - Ouverture

L'ouverture a eu lieu à la date prévue. Comme prévu, des pics ont été observés jusqu'au milieu de l'été 2004. L'activité quotidienne s'est stabilisée à partir du mois de septembre. On peut constater une activité à un niveau supérieur à la normale d'avant ouverture.

L'ensemble du dispositif a fonctionné correctement même pendant la période de forte charge.

La charge de traitement était répartie sur trois machines dédiées chacune à une partie du traitement des messages :

- réception et sérialisation des messages (contrôles fonctionnels légers),
- traitement des accusés de réception,
- traitement des formulaires et injection des informations de domaines dans le système de production.

Le contrôle des flux d'arrivée est basé sur un système de gestion de tickets qui permettent d'enregistrer une demande sur file d'attente et de la traiter ultérieurement au rythme des impératifs techniques et administratifs y afférant.

La capacité de contrôle technique par ZoneCheck a été augmentée par un traitement en parallèle sur une grappe de 8 machines.

## - Retour à la normale sous le régime de la nouvelle charte

La reprise complète se situe à la rentrée de septembre, le rythme des créations s'est sensiblement accru mais conformément aux prévisions, le système d'information a su intégrer cette charge supplémentaire.

Les constats et conclusions quant aux décisions prises ont été jugés satisfaisants, des mesures préventives ont été identifiées, des études et réflexions ont été initiées pour assurer la pérennité du système informatique et poursuivre son renforcement.

La première période de l'année 2004 a nécessité de mettre en retrait certaines actions liées à l'organisation du service. La réflexion a pu reprendre en septembre et a notamment aboutie à la proposition d'un projet de cartographie du SI.

#### *VI-4 Autres activités techniques*

L'ouverture a mobilisé la majeure partie de l'énergie et du temps des personnels de l'Afnic, cependant plusieurs études et développements ont pu être menés à bien en parallèle.

##### - Réorganisation des équipes :

De nouveaux groupes de compétences ont été créés pour répondre à la logique des activités transversales menées par l'équipe d'ingénierie de l'Afnic : la formation, les réseaux et la sécurité, le développement, le matériel, les systèmes et base de données, la veille technologique, la documentation.

Un nouvel intranet de communication et de partage d'information a été mis en place sous le format d'un Wiki.

##### - Développements divers :

Accès aux bases de référence pour l'identification. Ce travail nécessaire pour l'ouverture se poursuit par l'étude de l'accès à toutes les bases qui pourraient aider à l'identification officielle des titulaires.

De nouveaux outils pour la prise en charge des PARL ont été mis en place.

Les formulaires en ligne ont été révisés.

Au-delà de l'identification, il semble qu'il y ait une demande croissante des utilisateurs pour être accompagnés dans l'évaluation des services auxquels ils ont accès sur Internet et notamment grâce au Web. Outre l'identification, l'Afnic doit répondre à leur demande de « qualification ».

A cet effet, l'Afnic développe une interface pour faciliter l'accès à une information qualifiante en temps réel sur ce que l'internaute est en train de consulter. Un ajout (de type *plug-in*) sous forme de bouton dans la barre de menu du navigateur de l'utilisateur permet de consulter des informations « qualifiantes » sur le site qu'il est en train de consulter.

Un ensemble de services Web est mis à disposition des prestataires adhérents avec les composants systèmes associés pour une implantation directe dans leur contexte d'outils informatisés (wservices et dll).

Pour améliorer l'exploitation et l'archivage des courriels, le logiciel d'indexation (produit Exalead) et de recherche des courriels est mis en œuvre depuis la fin de l'année 2004.

#### *VI-5 Projets veille technologique*

##### - Projets RNRT / PROGSI

Les projets de développement labellisés dans le cadre du Réseau National de Recherche en Télécommunications (RNRT) et du Programme Société de l'Information (PROGSI) lancés en 2002 ont été menés à leur terme durant l'année 2004 :

- IDSA - Infrastructure DNS Sécurisé et Applications (projet labellisé RNRT) : le but de ce projet était d'étudier le déploiement d'une architecture sécurisée pour le DNS (DNSsec) ainsi que les avantages qui pourraient être exploités pour la mise en œuvre et la sécurisation d'autres applications (IPsec, sécurisation de la signalisation Mobile IPv6, ...). L'ensemble des résultats est disponible sur le site web du projet (<http://www.idsa.prd.fr>), notamment à travers un document de synthèse (<ftp://ftp.irisa.fr/local/idsa/doc/livrable/L4/1/pdf/l41.pdf>) ;

- Numerobis (projet labellisé RNRT) : ce projet consistait à la mise en place d'une plate-forme d'expérimentation nationale de la technologie ENUM afin de tester les aspects avancés du DNS (dynamicité, sécurisation ...) et la faisabilité du modèle de délégation défini par les travaux du groupe de travail de l'ART. Les objectifs et les résultats sont disponibles dans un document de synthèse disponible sur le site du projet ([http://www.numerobis.prd.fr/textesinclus/Accueil/SynthesePublique/Synthese\\_Experimentation\\_Numerobis.pdf](http://www.numerobis.prd.fr/textesinclus/Accueil/SynthesePublique/Synthese_Experimentation_Numerobis.pdf)) ;
- NIC-Generique (projet labellisé PROGSI) : ce projet consistait à procéder à une étude sur le métier de Registre. Les objectifs détaillés ainsi que les résultats de ce projet sont décrits dans le rapport final (cf annexe A5.1).

#### - Projet CODEV-NIC

Suite à la diffusion des travaux du projet NIC générique, des Registres ont fait part de leur intérêt à la mise en place d'un véritable Système d'Information pour gérer leur service d'enregistrement de noms de domaine. Avec l'appui financier du MAE, du MINEFI et de l'Afnic, le projet CODEV-NIC a été monté afin de permettre à 3 Registres du Collège International de bénéficier du programme de « Développement et mise en place d'un système de gestion des données d'un registre et du service associé WHOIS ». Les activités effectuées en 2004 correspondent au montage technique et financier, à l'appel à candidature ( cf annexe A5.2) vers les membres du Collège International.

#### - Projet IPv6-DNS : compression d'une zone DNS

Afin de permettre l'introduction d'adresses IPv6 de serveurs DNS d'un ccTLD dans la base de données DNS gérée par l'IANA, il était nécessaire de réduire (compresser) au maximum la longueur des informations DNS retournées lors d'une interrogation demandant la liste des serveurs de noms pour un TLD ; une étude (<http://w6.nic.fr/dnsv6/resp-size.html>) a été réalisée dans le cadre du ccTLD *.fr* dont les résultats ont été mis en oeuvre (compression et introduction des « glues » IPv6 dans la base de délégation DNS de l'IANA pour le *.fr*).

## VII. Actions de communication et développement du *.fr*

### VII-1 Actions de communication

La communication de l'Afnic en 2004 s'est essentiellement concentrée sur l'ouverture du *.fr*, sa préparation et ses conséquences. La participation de l'Afnic à des manifestations extérieures a été limitée au strict minimum et une seule communication presse - indépendante de l'ouverture - a été effectuée.

#### a. Actions liées à l'ouverture du *.fr*

##### Plan de communication réalisé pour l'ouverture du *.fr* :

- **sensibilisation des collectivités territoriales**, avec information de l'Association des Maires de France, des journaux / sites web tournés vers les collectivités territoriales et envoi d'un courrier postal d'information à *chaque collectivité* (décembre 2003 / janvier 2004),
- **conférence de presse** annonçant les conditions d'ouverture du *.fr* avec réalisation d'un dossier de presse (20 janvier),
- organisation d'une conférence au **salon des Entrepreneurs** pour relayer l'information sur l'ouverture du *.fr*, en direction des entreprises (29 janvier),



- travail important sur le site web de **mise en ligne d'informations sur l'ouverture**, suivant le profil de l'internaute venant sur notre site (janvier-mai),
- réalisation d'un « **kit de communication sur l'ouverture du .fr** » à destination des prestataires et autres partenaires : création d'un GéNIC « spécial ouverture », d'un logo et d'une documentation particulière (février),
- information et animation de notre **réseau extérieur** : participation à des réunions d'information, réalisation d'articles pour des partenaires... (février à avril),
- **encarts publicitaires** dans la presse web et papier : 01 informatique, 01Net, Élus (revue des collectivités locales), La revue des entrepreneurs (journal du MEDEF Ile de France), Le Journal du Net, L'Entreprise libérale, Le Monde, Le Monde Informatique, Le Parisien + Aujourd'hui en France, Les Échos, Zdnet (mai),
- nombreuses **contributions orales et écrites** pour la presse après l'ouverture (mai-juin).

#### Communications en lien avec l'ouverture du .fr

- **communication sur les deux PARL** (Procédures Alternatives de Résolution des Litiges) mises en place avec le CMAP et l'OMPI (avril),
- **conférence de presse avec le CMAP** lançant la procédure alternative de résolution des litiges « recommandation en ligne » (4 mai),
- **communiqué** informant de la position officielle de l'Afnic **sur l'activité de « prête-nom »** (octobre),
- plusieurs communiqués précisant la **position de l'Afnic par rapport à l'affaire « Laurent N. - EuroDNS SA »** (octobre à décembre)
- communiqué sur le **report de l'ouverture du .fr aux particuliers** (décembre).

#### *b. Participations à des salons / manifestations extérieures*

- **8èmes Rencontres d'Autrans**, organisées par l'ISOC France : participation à une conférence sur la gouvernance de l'internet (janvier),
- **Salon des Entrepreneurs** : organisation d'une conférence sur « l'évolution du .fr : de nouvelles opportunités s'offrent aux entreprises » (29 janvier),
- **3èmes états généraux européens sur le nommage Internet** : participation et parrainage (juillet),
- **JRES 2004** : participation aux journées réseaux organisées par le CRU, RENATER et l'UREC (octobre).

#### *c. Communiqué indépendant de l'ouverture du .fr.*

- **Communiqué sur « Les adresses IPv6 du .fr deviennent mondialement visibles »** (juillet 2004).

### *VII-2 Actions de développement du .fr*

Les actions de développement du .fr se sont maintenues en 2004 en conservant une articulation autour des deux axes définis fin 2002 :

- promotion,
- partenariats.

Le rythme a cependant différé de celui de 2003 au sens où l'ouverture du *.fr* a été un événement structurant et prioritaire pour toutes les équipes de l'Afnic. Ainsi, l'accent a moins été mis sur les partenariats en régions, hormis les contacts poursuivis et/ou noués avec des CCI dans le contexte du préenregistrement des *.fr*.

L'analyse des résultats des actions menées en 2003 nous a conduits aux constats suivants qui ont impacté notre action en 2004 :

- l'Afnic est dans son rôle en participant au développement de l'internet en France, via la sensibilisation des acteurs institutionnels et des utilisateurs aux problématiques et enjeux du nommage internet ;
- l'association n'a que peu de ressources humaines à affecter à ces tâches « d'évangélisation », dont l'effet ne peut être immédiatement perceptible ;
- par ailleurs, de nombreux partenariats initiés en 2003 l'ont été autour d'événements ponctuels, le cas échéant reconductibles d'année en année, mais ne débouchant pas toujours sur des actions concrètes hormis la phase de sensibilisation susmentionnée.

Le profil « idéal » des partenariats recherchés par l'Afnic est donc orienté autour d'actions concrètes dans la durée : la collaboration inaugurée en décembre 2002 à Toulouse avec les CCI dans le contexte du préenregistrement des *.fr* est un excellent exemple de ce profil de partenariats.

En termes de promotion du *.fr*, des réflexions ont été menées en interne pour déterminer quelle est la meilleure stratégie à suivre pour inciter nos prestataires conventionnés à mettre en valeur le *.fr*.

Les « outils » mis à disposition en 2003, et notamment l'argumentaire « 7 bonnes raisons de choisir un *.fr* », semblent avoir été plus utiles à l'Afnic elle-même qu'à ses adhérents, ce qui n'était pas le but recherché initialement. Nous avons tiré les leçons de cette expérience et mis en place une « cellule relations extérieures » chargée de développer les relations avec nos adhérents prestataires de manière à (re)nouer des liens fondés sur un esprit de partenariat autour du *.fr*, plutôt que sur une relation client - fournisseur qui déçoit parfois les attentes des deux parties.

Nos réflexions sur l'avenir du *.fr* se sont poursuivies, la perspective de l'ouverture aux personnes physiques à un horizon relativement proche venant enrichir la problématique du positionnement du *.fr* et l'analyse de ses sources de valeur ajoutée. Au-delà des partenariats noués avec des prescripteurs et des efforts de promotion, ce sont les bénéfices perçus et attendus par les utilisateurs qui poussent ceux-ci à enregistrer leurs *.fr* et à les conserver. C'est dans cette direction que nous voulons aller, convaincus que les spécificités du *.fr* sont une force pourvu qu'elles puissent être mises en valeur sans se voir nuancées par des contraintes parfois toujours mal comprises par les utilisateurs.

De ce point de vue, les évolutions de la charte de nommage en direction d'un système plus souple, sans renoncer aux valeurs qui ont fait du *.fr* un espace de confiance, sont des avancées majeures en termes de potentiel de développement du *.fr*.

## **VIII. Relations internationales**

### *VIII-1 Présentation*

L'action de l'Afnic sur le plan international a été récompensée par l'aboutissement de plusieurs dossiers importants.

- Introduction d'IPv6 dans la racine du DNS

On notera la reconnaissance de la contribution de l'Afnic dans l'introduction de la « glue » IPv6 dans la racine du DNS en juillet 2004.

- Reprise de ccTLD

Avec la restitution des codes de régions aux états, l'Afnic est sollicitée pour assurer la gestion de ces domaines recouverts par l'Etat français. En 2004, après plusieurs années de négociations, le ccTLD des Terres Australes et Antarctiques Françaises est rendu à la France et la gestion du registre incombe à l'Afnic (cf : <http://www.nic.tf>)

- Prospective et vie des organismes

L'ICANN poursuit sa réforme tout en continuant à assurer ses services. On peut noter que la qualité du service technique fourni par IANA s'est notablement améliorée, cependant on peut regretter que le service à destination des ccTLD ne semble pas être la priorité de l'organisation. La communauté des ccTLD est dans une situation hétérogène et instable, inconfort sans doute accentué par un faible soutien de la part des opérateurs européens.

Bien que déjà présente dans les groupes techniques internationaux (IETF), il est à indiquer que l'Afnic ne cherche pas à tirer tout le parti des opportunités d'échange à disposition sur le plan international. Elle pourrait, par exemple, participer aux groupes de travail métier du CENTR, organisés en dehors des assemblées générales.

Les relations multilatérales et bilatérales sont cultivées et entretenues. Elles continuent de donner accès à des possibilités d'actions concrètes, d'obtenir une réponse correcte à nos besoins, de défendre nos intérêts, d'anticiper convenablement les orientations du contexte global dans lequel nous sommes plongés, d'avoir une influence sur les questions de nommage et d'assurer la promotion de nos valeurs, et ce, malgré un contexte instable.

#### *VIII-2 Collège International*

L'Afnic est animée par une logique de co-développement en direction notamment des pays du sud via son Collège International. Ce collège, qui regroupait au 31/12/04 27 membres dont 12 opérateurs de ccTLD, se réunit une fois par an à l'occasion de l'assemblée générale de l'Afnic. Il permet de coordonner des pays acteurs de l'Internet originaires du Sud autour de projets communs régionaux, formations ou aides au développement.

Le Comité de Coordination du Co-développement, « C3 », donne une meilleure visibilité aux projets et assure une coordination en termes de financement. D'autres projets ou actions de l'Afnic apportent une valeur ajoutée au Collège International, comme le NIC générique ou les contacts noués par notre participation au sein d'organismes internationaux.

- Formations :

FFTI 2 Tunisie en octobre 2004.

- Transfert d'un NIC :

Aide à la délégation du NIC Côte d'Ivoire (le serveur de nom primaire a été rapatrié le 24 décembre).

Mise en place du NIC afghan (la deuxième mission d'un ingénieur de l'Afnic fin juin a permis le rapatriement du serveur de nom primaire). Le *.af* est désormais opérationnel sous la responsabilité afghane.

- Sensibilisation :

Présentation de l'Afnic :

- à Alger en janvier à l'occasion du déplacement de la ministre de l'industrie Mme Nicole Fontaine.
- en septembre à Mme Hue du GIPI (VIETNAM) à la demande du MAE.

- *Autres faits marquants :*

La réunion annuelle du Collège International s'est tenue le 9 juin à l'UNESCO à Paris et le 10 juin dans les locaux de l'Afnic à Saint-Quentin-en-Yvelines.

Élection du nouveau président du Collège International et membre du conseil d'administration, M. Boubakar Barry (représentant le Nic Sénégal), lors de l'assemblée générale du 11 juin.

Réunion « C3 » le 24 décembre, regroupant le MAE, l'UNESCO, l'ADETEF et l'Afnic pour définir les financements alloués aux différents projets en 2005.

Lancement du projet CODEV-NIC en octobre/décembre 2004 et estimation des financements alloués aux différents projets en 2005.

## **IX. La vie de l'association**

*IX-1 Elections des membres du conseil d'administration et nomination du commissaire du gouvernement ainsi que du commissaire aux comptes*

- 11 juin 2004 : renouvellement des membres élus au conseil d'administration lors de l'assemblée générale. En application de l'article 11 des statuts, le renouvellement a lieu tous les trois ans. Les membres sortants sont rééligibles dans la limite de deux mandats consécutifs.
- 11 juin 2004 : élection d'un nouveau président, M. Jean-Claude Gorichon, pour un mandat de trois ans par le conseil d'administration réuni à la suite de l'assemblée générale, le président sortant (M. Guy Aubert) n'étant plus éligible après deux mandats consécutifs (tout en restant membre nommé au CA).
- 11 juin 2004 : nomination du commissaire aux comptes titulaire et du commissaire suppléant pour une durée de six ans lors de l'assemblée générale, le mandat du commissaire sortant venant en renouvellement.
- 18 novembre 2004 : désignation d'un nouveau commissaire du gouvernement par le ministre délégué à l'industrie, la fonction ayant été vacante depuis avril.

### **Membres du conseil d'administration fin 2004 :**

Membres fondateurs :

- INRIA, représentants désignés M. Jean-Claude Gorichon (nouveau président élu de l'Afnic) et M. Guy Aubert.
- Ministère chargé des télécommunications : représentant désigné M. Mathieu Weill.
- Ministère chargé de l'industrie : représentant désigné M. Vincent Théry.
- Ministère chargé de la recherche : représentant désigné M. Frédéric Gruet (en remplacement de M. Claude Ribeyrol, ayant fait valoir ses droits à la retraite).

Membres prestataires, élus par les prestataires du comité de concertation « prestataires » :

- NORDNET, représenté par M. Francis Piet, président directeur général, renouvelé.
- INDOMCO, représenté par M. Stéphane Van Gelder, fondateur et directeur associé.

Membres utilisateurs, élus par les utilisateurs du comité de concertation « utilisateurs » :

- Chambre de commerce et de l'industrie de Paris, représentée par M. Georges Fischer, directeur des technologies de l'information et du commerce électronique.
- ACSEL, représenté par M. Gérard Ladoux, délégué général, renouvelé.

Membre correspondant, Collège International, élu par les membres du collège :

- NIC SENEGAL, représenté par M. Boubakar Barry.

NB : membres sortants du CA non rééligibles à l'issue de leurs deux mandats consécutifs :

- ECRITEL, représentée par M. Thierry Louail,
- ACFCI, représentée par M. Philippe Clerc,
- NIC Mauritanie, représenté par M. Ahmedou Ould Haouba.

#### **Commissaire du gouvernement :**

M. Perica Sucevic, chef de la mission juridique de l'Agence pour le Développement de l'Administration Électronique (ADAE).

#### **Directeur général :**

M. Jean-Yves Babonneau, directeur de recherche de l'INRIA (ayant informé de son départ à la retraite courant 2005).

#### *IX-2 Les instances*

Les instances délibératives se sont réunies respectivement les 23 avril, 11 juin, 19 novembre et 3 décembre (conseil d'administration) et le 11 juin 2004 (assemblée générale ordinaire).

Les instances consultatives se sont réunies selon l'échéancier ci-après :

- comités de concertation « prestataires » : 11 mars et 30 septembre ;
- comités de concertation « utilisateurs » : 3 mars et 29 septembre.

La réunion annuelle du Collège International s'est tenue les 9 et 10 juin à l'UNESCO à Paris et dans les locaux de l'Afnic à Saint-Quentin-en-Yvelines.

#### *IX-3 L'activité formation*

Au cours de l'année 2004, deux types de formation ont été dispensés :

- réservées aux prestataires dans le cadre de leur convention, soit deux sessions pour 17 participants.
- réservées aux CFE (Centre de formalités des entreprises) dans le cadre du partenariat de préenregistrement conclu avec les CCI (Chambre de commerce et d'industrie), soit 7 formations à l'extérieur.

Par ailleurs, dans le cadre de l'ouverture, deux sessions d'information ont été assurées en mars 2004 afin d'expliquer les nouveautés techniques et administratives. Ces formations réalisées à Paris dans les locaux de l'ACFCI ont réuni 73 prestataires.

### *IX-3 Les personnels*

Au 31 décembre, l'Afnic comptait 35 salariés, dont 1 fonctionnaire détaché, 1 CDD et 1 personne suivant une formation en alternance (contre 43 salariés fin décembre 2003 dont 1 fonctionnaire détaché, 4 CDD et 2 formations en alternance). Cette baisse correspond :

- aux départs liés à l'arrivée à leur terme des projets de R&D (ingénieurs sur CDD) ;
- au non remplacement des départs volontaires d'ingénieurs ;
- à l'externalisation de certaines tâches (comptabilité, paie).

### **Conclusion**

L'année 2004 s'est révélée comme une année charnière pour l'Afnic.

L'ouverture du droit au nom a produit un changement important pour les acteurs de l'internet, allant bien au-delà de l'important surcroît d'activité subi mais surmonté par les personnels de l'association.

Plus encore qu'au cours des années précédentes, l'Afnic a maintenu une veille stratégique et déployé une réactivité de tous les instants pour faire face aux bouleversements en cours dans le monde des télécommunications, sur les plans technologique, juridique, politique et socio-économique.

Malgré les contraintes extérieures, l'association s'est efforcée de concilier ses objectifs stratégiques de développement et ses finalités d'intérêt général, à savoir favoriser l'accès du plus grand nombre de nos concitoyens et des différents acteurs économiques à l'Internet.

Les projets de développement en partenariat auxquels l'Afnic a participé ont permis à ses ingénieurs de valoriser leur savoir-faire, d'acquérir de nouvelles connaissances et de les mettre au service d'actions en faveur du co-développement.

S'efforçant de faire connaître ses réalisations à l'extérieur, l'Afnic a initié une démarche de conduite du changement à l'intérieur, dans un souci de meilleure organisation, de clarification des responsabilités et de mise en place d'une gestion dynamiques des ressources humaines.

-----

## **Annexe**

### *Glossaire*

#### **ACFCI**

Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie

#### **ACSEL**

Association pour le Commerce et les Services En Ligne

#### **ADETEF**

Assistance pour le Développement des Échanges en Technologie Économique et Financière

#### **Adresse IP**

Adresse Internet Protocol

#### **AFNIC**

Association Française pour le Nommage Internet en Coopération

#### **AG**

Assemblée Générale

#### **ART**

Autorité de Régulation des Télécommunications

#### **C3**

Comité de Coordination du Co-développement

#### **CA**

Conseil d'Administration

#### **CCI**

Chambre de Commerce et d'Industrie

#### **ccNSO**

Country-Code Names Supporting Organization

#### **ccTLD**

country code Top Level Domain

#### **CENTR**

Council of European National Top-level domain Registries

#### **CFE**

Centre de Formalités des Entreprises

#### **CMAP**

Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris

#### **CNIL**

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

#### **CNRS**

Centre National de la Recherche Scientifique

#### **COMFTI**

Conception d'Outils Multimédia pour les Formateurs en Technologies de l'Information

#### **Crisp**

Cross Registry Information Service Protocol

#### **CRU**

Comité Réseau des Universités

#### **DNS**

Domain Name System

#### **DNSext**

Domain Name System Extensions

#### **DNSsec**

Domain Name System Security Extensions

#### **DNSO**

Domain Name Supporting Organization

#### **EC-POP**

European Community Panel of Participants

#### **ENST**

École Normale Supérieure des Télécommunications

**ENUM**

tElephone NUmber Mapping

**EPP**

Extensible Provisioning Protocol

**EUREG**

EUropean REGistry

**FFTI**

Formation de Formateurs en Technologies de l'Information

**G6**

Groupe français des expérimentateurs d'IPv6

**GAC**

Governmental Advisory Committee

**GIPI**

Global Internet Policy Initiative

**gNSO**

Generic Names Supporting Organization

**GTI**

Groupe de Travail International animé par l'Afnic

**gTLD**

generic Top Level Domain

**IANA**

Internet Assigned Numbers Authority

**ICANN**

Internet Corporation for Assigned Names and Numbers

**IDN**

Internationalized Domain Name

**IDsA**

Infrastructure DNSsec et Applications

**IETF**

The Internet Engineering Task Force

**INPI**

Institut National de la Propriété Industrielle

**INRIA**

Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique

**INSEE**

Institut National de la Statistiques et des Études Économiques et Sociales

**IP**

Internet Protocol

**IPsec**

IP Security Protocol

**IPv4**

Internet Protocol version 4

**IPv6**

Internet Protocol version 6

**IRISA**

Institut de Recherche en Informatique et Systèmes Aléatoires

**ISOC**

Internet SOCIety

**ITU**

Voir « UIT »

**JRES**

Journées RESeaux

**Kbis**

Dénomination de l'extrait du Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) reflétant les caractéristiques juridiques de l'entreprise à l'instant présent.



**LCEN**

Loi pour la Confiance dans l'Économie Numérique

**LCESCA**

Loi relative aux Communications Électroniques et aux Services de Communication Audiovisuelle

**LDAP**

Lightweight Directory Access Protocol

**MAE**

Ministère des Affaires Étrangères

**MEDEF**

Mouvement des Entreprises de France

**MINEFI**

Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

**NAPTR**

The Naming Authority PoinTeR

**NCPC**

Nouveau Code de Procédures Civiles

**NIC**

Network Information Center

**NTIC**

Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

**OMPI**

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

**PARL**

Procédures Alternatives de Résolution des Litiges

**PKI**

Public Key Infrastructure ou IGC (infrastructure de gestion des clefs)

**PROGSI**

Programme Société de l'Information

**RENATER**

RÉseau National de télécommunications pour la Technologie, l'Enseignement et la Recherche

**RFC**

Request For Comments

**RIPE**

Réseau IP Européen

**RIPE NCC**

RIPE Network Coordination CENTRe

**RNRT**

Réseau National de la Recherche en Télécommunications

**SI**

Système d'Information

**SFINX**

Service for French Internet eXchange

**TLD**

Top Level Domain

**UDRP**

Uniform Domain Name Dispute Resolution Policy

**UIT**

Union Internationale des Télécommunications, ou ITU en anglais.

**UNESCO**

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

**UREC**

Unité Réseaux du CNRS

**Whois**

Service permettant d'effectuer des recherches sur les bases des registres afin d'obtenir des informations sur un nom de domaine ou une adresse IP.